

LA MUTUALISATION DE RESSOURCES OU DE FONCTIONS

La COG 2005/2008 engage la Cnaf et son conseil d'administration à concevoir proposer à l'état et conduire un certain nombre de démarches destinées à faire évoluer le fonctionnement du réseau des Caf. La mutualisation de ressources et des fonctions figure au nombre de ces démarches – art 24.1.

La mutualisation : une pratique ancienne dans la branche

La mutualisation de moyens ou de fonctions correspond déjà à une pratique existant dans la branche famille. Certaines de ces mutualisations sont parfois très anciennes, d'autres beaucoup plus récentes.

- les exemples anciens

- Les unions immobilières : Globalement elles datent des années 60 et constituent une mutualisation interbranche. Actuellement 38 Caf sont en union immobilière.
- Les centres régionaux de formation : Ces centres visent depuis les années 60 - 70 à mutualiser des moyens de formation entre toutes les branches de la sécurité sociale.
- Les Certi : Les huit Certi actuels sont le résultat d'un regroupement de centres informatiques régionaux (près d'une vingtaine) qui ont constitué une des premières fonctions mutualisées. En effet à l'époque les Caf ont compris qu'il fallait regrouper moyens et équipements pour développer l'informatique (années 70). Chaque région disposait alors de son centre informatique et de son logiciel de traitement des prestations.
- Les services communs : Vies de famille, Vacaf.

- Les exemples de mutualisation plus récents

- Les Prm – pôle régional de mutualisation : mis en place au cours de la Cog 2001/2004 avec le concours financier de l'échelon national, les Prm regroupent certaines catégories d'experts dont le recrutement à l'échelle de chaque caisse ne se justifie pas et/ou représenterait une dépense difficile à assumer: ex: le gestionnaire du patrimoine.
- Des plates formes téléphoniques communes : récemment des plates formes téléphoniques communes ont été mises en place.
 - Plate forme réelle "pour horaires décalés" : Périgueux, Agen, Mont de Marsan.
 - Installée à la Caf de Périgueux, cette plate forme permet de répondre aux appels des allocataires des trois Caf entre 17h et 19h et le samedi matin.



· Plate forme virtuelle "de continuité": Cambrai, Douai, Valenciennes, Maubeuge. En cours de préparation cette plate forme est destinée à répondre aux allocataires des quatre Caf le lundi et le samedi selon le jour de fermeture de chacune d'elle.

- La mutualisation de la formation initiale des techniciens conseils : selon les régions et les caisses, cette mutualisation revêt différentes formes. On peut citer comme mutualisation assez "poussée" le cas des Caf de Poitou-Charentes et Limousin qui regroupent en un seul lieu stagiaires et formateurs.
- La mutualisation des contrôleurs d'action sociale : c'est une mutualisation émergente actuellement. Plusieurs Caf partagent un ou plusieurs contrôleurs chargés de contrôler les équipements d'action sociale bénéficiaires de prestations de service. On peut citer le regroupement entre Périgueux, Agen, Mont de Marsan et Auch ou encore Angoulême et la Rochelle mais il y a d'autres exemples.

La démarche de mutualisation comporte trois dimensions :

- La recherche de la performance économique,
- La recherche du moyen le plus adapté pour atteindre les engagements de service et garantir la qualité
- Le souci de veiller à l'équilibre entre territoires de Caf en matière de déploiement des activités.

Elle doit ainsi permettre, à la fois, de préserver un réseau composé d'organismes de taille différente, de garantir la qualité du service et de parvenir à des économies d'échelle dans la gestion du réseau des Caf.

La mutualisation inscrite dans la Cog 2005 / 2009

La mutualisation visée par l'art 24.1 de la Cog 2005/2009 concerne la logistique ou des fonctions ou des fonctions support. La liste des actions mutualisables figure en annexe de cette Cog.

Il s'agit : des éditions, de la paye, de l'informatique locale, de la numérisation, des achats, du contentieux, du recouvrement des pensions alimentaires, des prestations des migrants, de la gestion du patrimoine, du contrôle des équipements et services d'action sociale.

Le développement de la mutualisation a donné lieu à une décision du conseil d'administration de la Cnaf portant sur un schéma directeur qui fixe les conditions de mise en œuvre.

Chaque thème répertorié ici donne lieu à une étude qui s'appuie sur l'existant, à une expérimentation préalable avant généralisation. L'évaluation de l'expérimentation porte à la fois sur les aspects économiques et sur les impacts en terme de qualité, de continuité de service et de gestion des ressources humaines.

La gestion des ressources humaines dans la Mutualisation

La Mutualisation concerne l'ensemble des effectifs de la Branche. Un accord de septembre 2006 a fixé des garanties pour les personnels. Un bilan est prévu à l'automne 2008.

La Branche famille a lancé une étude prospective avec pour objectifs l'analyse des impacts des grandes évolutions qui touchent la Branche sur les RH, pour proposer un plan d'accompagnement et des parcours d'évolution professionnelle pour les personnels concernés et qui puissent être intégrés dans la prochaine Cog.